

FICHE DE BONNE PRATIQUE POUR LES FONDS ET FONDATIONS

SUJET : Finance responsable – comment intégrer des critères environnementaux dans la gestion de la trésorerie et des investissements des fonds et fondations ?

Cette fiche est inspirée de pratiques de fonds et fondations et fait référence au Guide pratique « Fonds et Fondations : stratégie(s) d'investissement pour le climat » de la Cffc

Objectif : intégrer la dimension climatique dans ses placements financiers, dans la cohérence d'une limitation du réchauffement climatique en dessous de 2°C (Accords de Paris).

Enjeux :

- En tant que signataire du Manifeste Cffc, la fondation devrait autant que possible orienter ses placements financiers vers une croissance soutenable et moins intense en carbone
- La politique d'investissement aura un impact positif sur la limitation du réchauffement climatique et sur la mise en œuvre des ODD
- En même temps, le risque systémique du climat peut impacter la rentabilité à court ou moyen terme des investissements

Quelles solutions – principes et recommandations

CHOIX DES ALLOCATIONS D'ACTIFS

- > Baisser l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles (portefeuille bas carbone) – envisager le **désinvestissement** des actifs liés aux énergies fossiles de manière ciblée et progressive* (cf. p81 du guide)
- > Privilégier le choix des actifs qui financent la **transition** vers une économie bas carbone (pex fonds verts, obligations vertes) (cf. p51 du guide)
- > Privilégier les actifs qui financent **l'innovation environnementale** dans les domaines tels que : Énergies renouvelables, Transports propres, Efficacité énergétique, Gestion durable des déchets de l'eau, Agriculture durable et Bâtiment vert.
- > Pratiquer des **exclusions liées au climat** dans le choix des placements (actions, obligations) – exclusion de toute entreprise dont le mix énergétique lié au charbon est supérieur à un seuil, ou des secteurs les plus dépendants aux énergies fossiles dans leurs activités pex transports, matériaux de construction* (cf. p81 du guide)

*sauf si l'entreprise/l'émetteur d'obligation fait preuve d'engagement fort (politique volontariste) en matière de transition énergétique

DIALOGUE ET ENGAGEMENT AVEC LES PRESTATAIRES FINANCIERS ET LES SOCIÉTÉS INVESTIES

- > Mettre en œuvre une démarche **d'engagement commune** avec les sociétés de gestion, conseillers, gérants, prestataires financiers. Idem sociétés investies (en cas d'investissement directe dans des actions ou obligations émises par une société), les incitant à être soucieux de leur impact sur la limitation du réchauffement climatique/les ODD. (cf. p50 du guide)
- > S'assurer qu'ils **intègrent dans leur méthodologie, leur processus** d'investissement et leur reporting les principes d'investissement responsables cohérents avec la limitation du réchauffement climatique (critères à intégrer dans les cahiers des charges, appels d'offre de la fondation...) (cf. p59 du guide)
- > (*uniquement pour les gros portefeuilles*) Travailler avec ses prestataires pour **mesurer l'empreinte carbone** de son portefeuille (p.ex tonnes CO² par Euro investi) (cf. p87 du guide)

EQUIPER LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE LA FONDATION (cf. p52 du guide)

- > S'assurer que le conseil d'administration, les comités et les dirigeants acquièrent une connaissance plus fine à la fois de l'impact des placements financiers sur le réchauffement climatique et des risques climatiques auxquels le portefeuille est exposé (p.ex organiser des formations)
- > S'assurer que les Comités/Commissions de pilotage financier chargés des travaux relatifs aux décisions de placement pour le Conseil d'administration intègrent dans leur démarche les aspects financiers et extra-financiers, y compris le climat et les ODD
- > Nommer, au sein du Conseil, au moins un **administrateur référent** sur les questions liées au climat/environnement/transition énergétique
- > Formaliser sa politique de placement par une charte par exemple. (cf. p86 du guide)
- > Suivre les nouveautés au niveau des réglementations nationales et européennes (cf. p35 du guide)
- > Se mettre en relation avec des fonds et fondations afin d'avoir leurs retours d'expérience et leurs conseils (cf. p98 du guide)



Documentation utile

- > Guide pratique CffC 2022 "Fonds et fondations : Stratégie(s) d'investissement pour le climat" : [ICI](#)
- > FAIR, centre de ressources sur la finance solidaire : [ICI](#)
- > Active Philanthropy, Financer l'avenir : [ICI](#)
- > Finance for Tomorrow, Définition de la finance à impact : [ICI](#)
- > Climate Chance, Bilan mondial de la Finance climat : [ICI](#)